

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1981)  
**Heft:** 598

**Artikel:** Bonne année : le hit-parade du business helvétique  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1012134>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

moyens du combat politique, il faut considérer l'objectif à atteindre.

La lutte contre le terrorisme n'est pas un sujet facile. S'y opposer parce que deux dispositions attentatoires aux libertés individuelles ont été glissées dans le projet de loi ad hoc, c'est prendre le risque d'être assimilé aux agents terroristes ou pour le moins d'être taxé d'indulgence à leur égard.

Campagne en noir et blanc où les sensibilités du droit n'ont pas leur place. Grande probabilité aussi, à cause du sujet lui-même, d'un appui populaire massif au projet en question, le terroriste, dont on peut voir quotidiennement les méfaits grossis sur le petit écran, n'est guère apprécié dans l'opinion.

Et cette éventuelle victoire populaire risque de légitimer à l'avance toute utilisation abusive du «nouveau» code pénal!

Ici, le référendum peut agir comme un boomerang et finalement affaiblir l'action politique permanente, celle qui consiste inlassablement à dénoncer l'utilisation abusive du droit et la criminalisation des minoritaires.

BONNE ANNÉE

## Le hit-parade du business helvétique

Le monde des affaires a aussi ses hit-parades: ce sont les classements des plus grandes entreprises, dont les «500» du magazine américain «Fortune» demeurent le modèle. Pour la Suisse, c'est la «Schweizerische Handelszeitung»<sup>1</sup> qui, pour la quatorzième fois, publie la liste des (650) plus grandes entreprises du pays, rangées d'après le montant de leur chiffre d'affaires du dernier exercice (en principe l'année civile 1980).

En ce qui concerne les ventes, mais aussi le cash-flow et même le bénéfice net, les chiffres font de 1980 «une année réussie». En effet, la comparai-

son avec les données correspondantes publiées l'an dernier ne corrobore en aucune façon les jérémiades habituelles sur la baisse de la productivité et la compression des marges. Et encore, les chiffres de la «SHZ» sont ceux que les sociétés ont livrés elles-mêmes dans les rapports annuels et les assemblées générales... S'agissant du partage des bénéfices de la croissance, on ne saurait trop recommander aux syndicats d'étudier attentivement les listes de la «SHZ»!

On y voit notamment que, sur les 31 branches d'activité retenues, 25 enregistrent une augmentation de leur cash-flow et de leur bénéfice supérieure à 10%, dont quatre même supérieure à 20% (travail temporaire, commerce des métaux et de l'acier, câbleries/caoutchouc et métallurgie).

Forte croissance également chez les vendeurs d'informatique, les agences de voyages, les sociétés fiduciaires, l'hôtellerie ainsi que dans le commerce des produits pétroliers. Cette dernière branche, qui avait connu un véritable boom les années précédentes, n'a pu faire «que» plus 15% environ l'an dernier.

Peu de changements dans le peloton de tête des dix plus grandes entreprises; on relève tout au plus l'avance régulière du groupe Coop (6,34 milliards) qui monte d'une place cette année aussi, enjambant les PTT (6,27). Nouvelle arrivée dans le groupe des dix: la maison Danzas de Bâle (4,3 milliards) qui occupe environ une dizaine de milliers de personnes sous la direction du PDG David Linder, conseiller national libéral de la tendance dure, mais distinguée. Oerlikon-Bührle (4,1 milliards) se trouve recalée au douzième rang, entre Pirelli et Sulzer.

Les champions de l'investissement ont été l'an dernier les mêmes que pendant l'exercice précédent, soit: les PTT (1,3 milliard, plus 8%), Nestlé (plus 15%), Ciba-Geigy (plus 43%), BBC (plus 18%), Alusuisse (plus 20,3%) et Migros (plus 11%); restent parmi les gros investisseurs (plus d'un demi-million), mais moins actifs en 1980: les CFF (moins 1%), Hoffmann-La Roche (moins 2%) et Holder Bank (moins 15%).

En matière d'information au public sur la marche des affaires, une cinquantaine d'entreprises faisant un chiffre d'affaires supérieur à cinquante millions persistent à faire preuve d'une discrétion totale. C'est ainsi que la «SHZ» en est réduite à estimer les chiffres d'affaires de sociétés et groupes aussi importants que: Maus Frères (Placette), Oscar Weber (Epa-Unip), Firmenich, Publicitas, Baumgartner Papiers, Iril, Volkart, André, Göhner — sans compter les filiales suisses de nombreuses multinationales étrangères (Dow, Du Pont-de Nemours, BAT, etc.). A noter que les sociétés appartenant aux mêmes groupes se plient, là où il en existe, aux prescriptions relatives à l'information du public et des actionnaires; mais elles se gardent bien de faire du zèle en Suisse où le secret des banques et des affaires est tenu pour une grande vertu nationale du business.

<sup>1</sup> «SHZ» n° 25 (18 juin 1981, pp. 5 à 9) et n° 26 (25 juin 1981, pp. 5 à 9).

## Qui paie le rôle

C'est le bulletin genevois du TCS qui le signale: Singapour a pris des mesures radicales pour lutter contre la congestion automobile dans le centre de la ville. Préfiguration de l'évolution sous nos latitudes? Parmi les décisions: pour les voitures particulières, paiement d'un prix de base pour avoir l'autorisation de circuler dans la zone en question entre 7 h. 30 et 10 h. 15; pour les véhicules commerciaux, prix doublé; pour les taxis, réduction de moitié du tarif de base; pour les autobus, les véhicules utilitaires, les automobiles particulières transportant au moins quatre personnes et les habitants de la zone réglementée, gratuité totale (le stationnement dans le centre est taxé selon un barème progressif). Dès l'abord des résultats étonnants: dans toutes les catégories de voitures, une diminution très significative (au moins du tiers) de la fréquentation du centre... et l'utilisation d'horaires de travail mobiles!